

## Club inter-régional Sud-Ouest Plans de Paysage

### Réunion technique n°14 – 11 mai 2023 – Labège (Haute-Garonne)



## Éléments de contexte<sup>1</sup>

### **Les actualités nationales**

Le neuvième appel à projet plan de paysage a été lancé en février dernier avec des candidatures attendues le 21 juin prochain. Le bureau des paysage tente de recréer un club national sur les bases des éléments de méthodologie élaborés durant la période 2013-2020 et dans une perspective d'améliorer l'information des candidats / lauréats des AAP.

Suite à l'enquête de terrain de 2020, la méthodologie des atlas de paysage (datant de 2015) est en cours de refonte, afin que ces outils soient mieux connus et reconnus par les acteurs du territoire qui trop souvent encore en ignorent l'existence. Un GT a été constitué avec l'aide du BE CAUDEX, avec une perspective d'aboutir à cette méthodologie renouvelée et simplifiée en fin d'année 2023. L'idée est bien de faciliter la lisibilité et l'utilité de ces atlas à destination des élus et des professionnels de l'aménagement en mettant l'accent sur les dynamiques et les enjeux.

Lors de la dernière réunion, des avancées ont été initiées, notamment le fait que ce soient les conseils départementaux qui doivent être à la manœuvre (maître d'ouvrage), avec l'aide des services de l'État et une AMO des CAUE. La réalisation des atlas ou de leur mise à jour doit être confiée à des cabinets extérieurs de préférence.

En parallèle, afin que le paysage soit mieux reconnu, un exercice est mené afin de « normaliser » la donnée paysage, sur la base des informations des unités paysagères. Ce travail est mené de concert avec l'IGN, dans la perspective, à terme, d'intégrer ces données sur le Géoportail.

<sup>1</sup> Voir annexe 1 : 230511\_Presentation\_DREAL\_v1.pdf

Une journée est organisée le 12 juin à Paris pour fêter les 30 ans de la loi Paysage<sup>2</sup>. Des événements seront organisés en régions.

Rappel de la possibilité pour les territoires d'assurer des financements d'actions de PP en lien avec la biodiversité, au travers de l'axe 3 du fonds vert.

*Les participants s'interrogent sur l'absence de financement de l'animation des PP, au-delà des études.*

## **Les actualités régionales**

### **Occitanie**

La nouvelle convention RPO 2023-2027 est signée. Un nouveau site internet spécifique au RPO est en cours de développement, permettant une meilleure visibilité de ses actions et des actions en matière de paysage.

Un séminaire sur paysage et transition climatique est organisé le 14 juin à Narbonne.

Plusieurs journées d'animations (JTE) sont prévues à partir de juin 2023.

La plateforme POPP Sud-Ouest va évoluer avant la fin de l'année 2023, afin d'accueillir notamment les OPP bénéficiant de la visualisation « VOPP » (PNR Occitanie). Une nouvelle interface est prévue. Cette plateforme a vocation à accueillir tous les observatoires gratuitement.

### **Nouvelle-Aquitaine**

La conception d'un film de présentation du réseau paysage et de sa plateforme internet est programmée cette année.

Organisation d'un séminaire au centre international d'Art et de Paysage à Vassivière en Limousin le 3 octobre sur le thème « paysage projet de territoire ».

L'atlas départemental des paysages des Landes doit être mise en ligne en septembre. Un OPP est en cours de développement par le CAUE 64.

## **Le plan de paysage du SICOVAL<sup>3 4</sup>**

Lauréat de l'appel à projet en 2021. Lancement de la démarche en mai-juin 2022. Présentation du territoire, de son histoire, entre péri-urbain et rural. Le SICOVAL a originellement pour vocation le développement économique, à l'échelle du « grand Toulouse ». Plusieurs zones économiques développées.

La question du cadre de vie est abordée dans plusieurs documents, au travers de cahiers de recommandations ou de chartes. Pourtant, une vision segmentée et un manque de vision globale. Le plan de paysage est motivé par des exigences de cadre de vie de qualité. Recherche d'une cohérence territoriale et intercommunale. L'idée est aussi d'anticiper la nécessaire adaptation du territoire aux nouveaux enjeux, notamment le changement climatique.

Le paysage reste une démarche fédératrice, surtout sous son aspect « cadre de vie ».

2 <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/celebrons-les-30-ans-du-paysage-le-12-juin-prochain-922>

3 Voir annexe 2 : PP\_SICOVAL.pdf

4 Voir sur le site de la collectivité : <https://www.sicoval.fr/mon-agglo/laction/nos-grands-projets/plan-de-paysage/>

Le territoire s'est doté d'une gouvernance tout à fait spécifique. Il y a notamment un groupe de suivi « élus communaux », représentant les élus locaux et pouvant jouer le rôle d'ambassadeurs du paysage au sein de leurs conseils municipaux. Ce groupe est actif en termes de concertation. Le plan de paysage sera validé à la fois par la conférence des maires et par le conseil de communauté.



Le déroulé « théorique » des étapes du plan de paysage et notamment des temps de concertation est présenté en plusieurs images. L'objectif actuel reste d'adopter le plan de paysage en janvier 2024.

Un focus est fait sur la concertation menée en première phase de diagnostic.

La seconde partie de la présentation n'a pu être développée, afin de laisser du temps à d'autres présentations. Il s'agissait de faire état des premières impressions paysagères, des entités paysagères locales.

*Le SICOVAL fait état de difficultés rencontrées avec le prestataire, les premiers rendus ne correspondant pas aux attentes. Cela a abouti à plus de 500 commentaires sur la première version du diagnostic. Après recadrage, le BE a revu sa copie, une nouvelle version du diagnostic ayant été livrée début mai 2023.*

*La discussion s'est engagée aussi sur la contractualisation d'une étude de plan de paysage, à commencer par les délais de consultation qui doivent être suffisants pour retenir un prestataire de qualité. La phase audition est indispensable. Il est évoqué dans la discussion les difficultés dans le cas d'une rupture de contrat avec le prestataire.*

# Le plan de paysage de transition énergétique de la CC Vienne et Gartempe<sup>5 6</sup>



Lauréat de l'appel à projet PPTTE 2021. Territoire rural du sud de la Vienne, de 55 communes (1/3 du département). Contexte tendu suite au PCAET, notamment sur le développement éolien (106 mâts autorisés).

Le PPTTE a été construit de manière classique avec les trois phases de travail, complétées par une phase 4 intégrant la déclinaison réglementaire du plan (dans le cadre du PLU en cours de finalisation), la mise en œuvre des actions et l'animation du PPTTE. Calendrier très resserré, de moins de 15 mois. Le groupement de prestataire a été particulièrement efficace, intégrant une dimension paysagère, une dimension énergétique et une dimension sociale.

De nombreuses actions diversifiées de concertation ou de participation, en lien avec le CPIE. Une forte participation locale. Ateliers TEPOS et ETAPE paysage engagés. Démarches actives de co-construction de certains ateliers avec des élus. 50 personnes, notamment sur OAP.

La reconnaissance des paysages et de leurs qualités a été une base. Découpage de 4 grandes unités paysagères, décomposées ensuite en sous-unités paysagères, analyse basée en partie sur des démarches existantes. Les vallées de la Vienne et de la Gartempe sont considérées comme les plus sensibles en termes de paysage (aspects écologiques et patrimoniaux). La présentation des paysages est très rédigée et illustrée de cartes, photos et blocs-diagrammes. Cela permet de bien baser les OQP et les OAP ENR qui sont intégrées dans la démarche PLU.

Spécificité de la démarche sur l'opération d'aménagement et de programmation ENR, visant le développement maîtrisé de l'éolien et du photovoltaïque. Une OAP thématique abordera ces éléments dans le PLU.

Cette OAP a permis d'identifier des zones à enjeux. Sensibilité diverses, en lien avec le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et les paysages (notions d'incompatibilité ou de forte contrainte), imposant notamment des distances d'implantation de ces ENR. L'OAP thématique donne les règles sur la covisibilité mais ne définit pas un zonage précis qui reste à l'appréciation des porteurs de projets et des instructeurs. L'étude d'impact des projets doit se servir de cet outil.

<sup>5</sup> Voir annexe 3 : PPTTE\_Vienne-Gartempe.pdf

<sup>6</sup> Voir sur le site de la collectivité : <https://www.vienneetgartempe.fr/amenager-le-territoire/environnement-developpement-durable/plan-paysage/>

Ce PP a donné lieu à la définition de 4 OQP concernant à la fois les aspects paysagers et énergétiques. Ils sont déclinés en sous-OQP, eux-mêmes structurant une liste de quarante actions. Une priorisation des actions est proposée.

Une fête des paysages de la Gartempe sera organisée le week-end des 10 et 11 juin.

Le plan d'actions sera mis en œuvre dès l'automne 2023.

## **Le plan de paysage de la Lomagne gersoise, retour d'expérience<sup>7</sup>**

Ce plan de paysage était lauréat de l'appel à projet 2015. La Lomagne gersoise est un territoire touristique et très agricole (grandes cultures) avec une pression foncière forte (10 k€ / ha de terre agricole). Quelques filières industrielles en lien avec la métropole toulousaine.

Les enjeux ont évolué depuis la candidature. A l'époque, le photovoltaïque n'était pas évoqué. Par contre, enjeux classiques de disparition de la trame bocagère et de développement de bâtiments agricoles, avec panneaux photovoltaïques. En 10 ans, 100 000 m<sup>2</sup> de bâtiments (avec toitures photovoltaïques) ont été construits sur le territoire, correspondant à l'artificialisation de 20 ha. L'impact est fort mais non traité dans les documents d'urbanisme.

La candidature a nécessité la formalisation « factuelle » des enjeux perçus. L'approche du maître d'œuvre, extérieur au territoire, a permis de révéler d'autres enjeux tout aussi importants. Il a été mis en évidence l'importance des arbres, des arbres remarquables, de la structuration de la rivière Gers et la déperdition des silhouettes de villages par enrichissement des glacis autrefois cultivés. La disparition de la trame bocagère n'était pas un élément prépondérant.

Le plan de paysage a permis une évolution de l'approche paysagère :

- acculturation des élus (démarche initiée par les techniciens) au paysage.
- S'autoriser à réfléchir à l'intégration paysagère des nouvelles constructions (hangars ...)
- Espace de discussion préalable au PLUi, alimenté par les éléments issus du PP.

Un certain nombre d'actions ont été engagées suite au plan de paysage :

- Base au PLUi, au travers d'ateliers territoriaux à engager,
- Interroger les OQP dans le cadre du PLUi ;
- Aménagement d'un chemin piétonnier le long de la rivière Gers, sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et en direction d'Agen et d'Auch. Acquisitions foncières via la SAFER. Travail avec le syndicat de rivière (GEMA) ;
- Déclinaisons réglementaires à venir du PP dans le PLUi, par exemple une OAP thématique ENR, une autre OAP sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ;
- Recensement exhaustif du patrimoine « ordinaire » (avant 1950) pas forcément protégé, avec une déclinaison dans une OAP thématique portant sur ce patrimoine et ses évolutions possibles ;
- Développement d'un programme de travail « Grain bocager » avec la fédération de chasse de recensement et d'une qualification des haies, en lien avec la TVB. La fédération est aussi sollicitée afin d'assurer une animation foncière auprès des agriculteurs dans la perspective de replantation de haies.

Une difficulté rencontrée concerne l'ingénierie de proximité aux communes qui souvent font appel aux entreprises sans concepteurs, d'où des problèmes de qualité sur les aménagements d'espaces publics. L'accompagnement conceptuel du CAUE peut exister, mais il ne peut pas aller

<sup>7</sup> Voir sur le site de la collectivité : <http://www.lomagne-gersoise.com/Paysage>

jusqu'à des missions de maîtrise d'œuvre.

*Une question se pose sur la plus-value de la concertation qui a été difficile en Lomagne gersoise (ateliers, balades paysagères avec peu de personnes). La discussion collective évoque les attentes d'une réelle plus-value de cette concertation. C'est une prestation en soi. Les autres expériences démontrent que ce n'est pas une concertation en tant que telle mais plutôt une participation avec une information plutôt descendante. Les personnes ne sont pas forcément représentatives de la population du territoire. Cette phase doit par ailleurs être cadrée pour savoir ce que l'on en attend (une « température » du territoire sur les attendus, les enjeux ...).*

*C'est difficile de mobiliser les habitants, surtout en l'absence d'enjeu personnel.*

*Avec les élus, c'est un peu différent, ils doivent être concertés afin d'assurer une appropriation de leur part.*

*La concertation publique (consultation, communication) est plus opportune sur des projets déjà définis. Réaliser la concertation sur les marchés semble constituer un bon vecteur.*

## Visites sur site

### ***Le territoire du SICOVAL depuis la terrasse du bâtiment « Berger-Levrault »***

Compte tenu des conditions climatiques, la balade à vélo sur le territoire a été annulée. En revanche, il a été possible de monter sur le toit du bâtiment « Berger-Levrault », au cœur de la zone INNOPOLE, afin d'avoir une vision élargie d'une partie du territoire du SICOVAL, délimité topographiquement par les contreforts topographiques du Lauragais, enserrant le sillon du même nom issu du passage de la rivière Hers. C'est une occasion de découvrir la zone économique mais aussi les transitions entre les tissus urbanisés et agricoles. Le canal du Midi est aussi largement perceptible, au travers des alignements de platanes.



*Le sillon lauragais avec le canal du midi et ses alignements arborés en second plan*



*Zone de restauration du sud de la zone Innopole et une gravière transformée en lac. En arrière plan les coteaux ruraux*

## **Prochain club**

La prochaine session du club sud-ouest plan de paysage se déroulera en Nouvelle-Aquitaine au mois de novembre 2023. Le lieu et la date seront précisés prochainement.

## Participants

Nom / prénom	Structure	Participation
Antunes Loïc	PNR-Landes de Gascogne	Présent
Boutot Emma	CCVH - GSF Gorges de l'Hérault	Présente
Calais maxime	SICOVAL	Présent
Chambelland Benjamin	SMIDDEST	Présent
CHEVILLARD Laure	PNR Pyrenees Ariegoises	Présente
Crampe Cyril	DDT65	Excusé
Darcange Nicolas	Lomagne Gersoise	Présent
De Stoppeleire Sophie	DREAL NA	Présente
Deroy Julie	Agglomération d'Agen	Excusée
Ducruzet Anne	DREAL Occitanie	Présente
Durquety François	Bordeaux Métropole	Présent
GONIN Alexis	CCVG 86	Visio
Gueunoun Delphine	DDT31	Présente
Guglielmetti Alain	DREAL Occitanie	Présent
JARDIN Isabelle	DREAL	Présente
Kron-Ramirez Corinne	DREAL	Présente
Mabille Nadia	Agglomération Pays Basque	Excusée
MESKITI Ilhem	SICOVAL	Présente
Molinié Sandrine	PETR Centre Ouest Aveyron	Présente
Molinier Hugo	CDC Portes Entre Deux Mers	Présent
Palomino Nicolas	CAHM	Présent
RICARD Louis	SICOVAL	Présent
Roux Paul	PETR Haut-Rouergue	Excusé
Scheurer Flore	Bordeaux Métropole	Présente

## Annexes

Annexe 1 : 230511\_Presentation\_DREAL\_v1.pdf

Annexe 2 : PP\_SICOVAL.pdf

Annexe 3 : PPTE\_Vienne-Gartempe.pdf